

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1466

16 juillet 2007

### SOMMAIRE

<b>Allegro Investment Corporation S.A.</b> . . . . .	<b>70346</b>	<b>Luxembourg Invest Company S.A.</b> . . . . .	<b>70324</b>
<b>Al Mada Investments S.à r.l.</b> . . . . .	<b>70343</b>	<b>#Luxusbuerg a.s.b.l.</b> . . . . .	<b>70325</b>
<b>Armônia S.A.</b> . . . . .	<b>70359</b>	<b>Major International Holding S.A.</b> . . . . .	<b>70347</b>
<b>Asens S.A.</b> . . . . .	<b>70322</b>	<b>Mavy S.A.</b> . . . . .	<b>70334</b>
<b>Avencor Holding S.A.</b> . . . . .	<b>70368</b>	<b>Michelin Invest Luxembourg SCS</b> . . . . .	<b>70343</b>
<b>Bastion Lux Participation S.à r.l.</b> . . . . .	<b>70325</b>	<b>Monterey Luxembourg S.A.</b> . . . . .	<b>70346</b>
<b>Belfry Managing Partner S.à r.l.</b> . . . . .	<b>70326</b>	<b>Multiplex (NCC) S.à r.l.</b> . . . . .	<b>70335</b>
<b>CEP III Investment 2 S.à r.l.</b> . . . . .	<b>70363</b>	<b>Penta Lux S.A.</b> . . . . .	<b>70323</b>
<b>CGD Conseil S.à r.l.</b> . . . . .	<b>70323</b>	<b>PepsiCo Finance (U.K.) Limited</b> . . . . .	<b>70328</b>
<b>CIGOGNE Management S.A.</b> . . . . .	<b>70368</b>	<b>Platinum Financial Research S.A. Luxem-</b>	
<b>Dialogiques</b> . . . . .	<b>70325</b>	<b>bourg</b> . . . . .	<b>70368</b>
<b>Enthopar S.à r.l.</b> . . . . .	<b>70334</b>	<b>Platinum Financial Research S.A. Luxem-</b>	
<b>Externans International S.A.</b> . . . . .	<b>70335</b>	<b>bourg</b> . . . . .	<b>70323</b>
<b>Externans International S.A.</b> . . . . .	<b>70335</b>	<b>RD Participations S.A.</b> . . . . .	<b>70355</b>
<b>Flyer S.A.</b> . . . . .	<b>70327</b>	<b>Resitec S.A.</b> . . . . .	<b>70350</b>
<b>Fongesco S.A.</b> . . . . .	<b>70324</b>	<b>Rive Gauche Finance S.A.</b> . . . . .	<b>70322</b>
<b>Global Spring Investments S.A.</b> . . . . .	<b>70358</b>	<b>Rutley European Property Holdings S.à r.l.</b>	
<b>Gold Brain Development S.à r.l.</b> . . . . .	<b>70324</b>	. . . . .	<b>70331</b>
<b>Hutchison Telecommunications (Austra-</b>		<b>Soil-Concept S.A.</b> . . . . .	<b>70368</b>
<b>lia) Investments S.à r.l.</b> . . . . .	<b>70350</b>	<b>TDI Luxembourg S.à.r.l.</b> . . . . .	<b>70326</b>
<b>Karibou S.A.</b> . . . . .	<b>70347</b>	<b>Weyer Luxembourg S.A.</b> . . . . .	<b>70327</b>
<b>Knight Estate Management S.A.</b> . . . . .	<b>70344</b>	<b>Winchester JV S.à r.l.</b> . . . . .	<b>70322</b>
<b>KSS Holdings S.à.r.l.</b> . . . . .	<b>70358</b>	<b>Zakhem International S.A.</b> . . . . .	<b>70327</b>
<b>Laurbert &amp; Sigfrid S.à r.l.</b> . . . . .	<b>70326</b>		

**Winchester JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.104.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des actionnaires de la Société en date du 8 mai 2007 que Monsieur Phil Williams, avocat, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume Uni, ayant pour adresse professionnelle 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, est nommé aux fonctions de gérant catégorie A de la Société avec effet immédiat.

La démission de Monsieur Alan Botfield en tant que gérant catégorie A de la Société est acceptée avec effet immédiat. Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007066261/1092/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06928. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070070194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

---

**Asens S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.665.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Référence de publication: 2007066577/35/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00938. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070071054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**Rive Gauche Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 51.953.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 9 mai 2007*

4. L'Assemblée ratifie la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 3 juin 2005 d'acter la démission de Monsieur Jean-Jacques Soisson. De même, l'Assemblée ratifie la décision prise par le Conseil d'Administration à cette même date, de nommer Administrateur Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, demeurant à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques Soisson, démissionnaire.

5. L'Assemblée ratifie la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 9 janvier 2007 d'acter la démission de Monsieur Jean-Michel Hamelle. De même, l'Assemblée ratifie la décision prise par le Conseil d'Administration à cette même date, de nommer Administrateur Monsieur Julien Didierjean, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, en remplacement de Monsieur Jean-Michel Hamelle, démissionnaire.

6. Les mandats d'Administrateurs et de Commissaire étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, de Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg et de Monsieur Julien Didierjean, Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2012.

De même, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire de Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2012.

Pour extrait conforme  
Signature  
Administrateurs

Référence de publication: 2007066290/565/29.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06862. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

---

**CGD Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 103.622.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007066760/6312/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01083. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**Platinum Financial Research S.A. Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 69.205.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 22 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066761/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00675. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**Penta Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 74.192.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom Dienstag, 22. Mai 2007, 14.00 Uhr,  
abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Das Verwaltungsratsmitglied Christos Lialioutis, Schiffseigner, wohnhaft 43-45 Mouson St. Paleo Faliro, 175 62 (Griechenland) wird abberufen.

2. Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird Anatoli Tirosoyan, Bankangestellter, wohnhaft 4-175 Shirakatsi st, Gyumri, 3118 (Armenien)

Das Mandat entfällt nach der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2013 stattfinden wird.

Luxembourg, 22. Mai 2007.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2007066939/1215/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01402. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**Fongesco S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 29.741.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 10 mai 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs 6.

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 10 mai 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

*Pour FONGESCO S.A., Société anonyme holding*

Signature

Référence de publication: 2007066929/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03617. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**Gold Brain Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 100.903.

—  
La FIDUCIAIRE L.P.G. SARL (RC n ° B 84.426) dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social de GOLD BRAIN DEVELOPMENT S.à r.l. (RC n ° B 100.903) au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Signature

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2007066946/1091/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04714. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**Luxembourg Invest Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 70.720.

—  
Koordinierte Sattuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zum zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil der Gesellschaften und Vereinigungen.

Junglinster, den 6. Juni 2007.

*Für die Gesellschaft*

Pour Maître J. Seckler

Der Notar

Par déléation M. Goeres

Référence de publication: 2007067063/231/14.

(070071198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**#Luxusbuerg a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4839 Rodange, 33, rue de la Minière.

R.C.S. Luxembourg F 2.385.

—  
*Objet: Décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2007*

Par délibération en date de ce jour, l'assemblée générale de #LUXUSBUERG, a.s.b.l., a unanimement pris la décision de transférer le siège social de L-2538 Luxembourg, 1, rue Nic Simmer, à L-4839 Rodange, 33, rue de la Minière.

L'article 5 des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social de l'association est établi au L-4839 Rodange, 33, rue de la Minière.»

Steinsel, le 24 avril 2007.

*Pour le conseil d'administration*

N. Donven / S. Meyers

*Secrétaire / Trésorier*

Référence de publication: 2007066947/7785/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01902. - Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070070908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

---

**Dialogiques, Société Anonyme.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 63, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 59.514.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007067143/3140/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01915. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070071367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

---

**Bastion Lux Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 34.950,00.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 109.156.

—  
EXTRAIT

En date du 6 juin 2007, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Renouvellement du mandat de M. Jean-Paul Frisch aux fonctions de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée de sorte que le conseil de gérance est composé comme suit:

- M. Jean-Paul Frisch, gérant de classe A, et

- M. David Brooks, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2007067312/7799/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02478. - Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070071695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

---

**Belfry Managing Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 109.560.

—  
EXTRAIT

En date du 6 juin 2007, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Renouvellement du mandat de M. Jean-Paul Frisch aux fonctions de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée de sorte que le conseil de gérance est composé comme suit:

- M. Jean-Paul Frisch, gérant de classe A, et

- M. David Brooks, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2007067313/7799/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02402. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

---

**TDI Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 76.078.

—  
*Extrait du changement de dénomination de l'associé et du gérant de la Société*

- La Société a été avertie en date du 25 mai 2007 du changement de dénomination de son associé unique qui a eu lieu le 10 avril 2006 par acte notarié par-devant Maître Ernst Hans Rozelaar, notaire à Amsterdam. La dénomination de l'associé était VIACOM INTERNATIONAL (NETHERLANDS) B.V. et a été changée en CBS INTERNATIONAL (NETHERLANDS) B.V.

- La Société a été avertie en date du 25 mai 2007 du changement de dénomination de son gérant unique qui a eu lieu le 12 décembre 2005 suivant le certificat de modification des statuts du gérant de la Société. La dénomination du gérant était INFINITY BROADCASTING CORPORATION et a été changée en CBS RADIO INC.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*L'Agent domiciliaire*

Référence de publication: 2007067318/651/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02240. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

---

**Laurbert & Sigfrid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 48, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 62.825.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2007*

L'assemblée générale accepte à l'unanimité des voix la démission du gérant technique:

- Monsieur Yann Dekik demeurant à L-1256 Luxembourg, 4, rue Brandenburger

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007067323/680/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. LSO-CF00204. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

---

**Zakhem International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 13.430.

En date du 19 mars 2001, MONTBRUN REVISION S.à r.l., sise au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007067324/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06198. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

**Weyer Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 228-230, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 49.424.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue extraordinairement le 26 septembre 2006*

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

- Monsieur Armand Weyer, directeur, demeurant au 6, rue de la Chapelle, L-3378 Livange;
- Monsieur Alex Langini, fonctionnaire, demeurant au 5, rue J.-P. Sauvage, L-2514 Luxembourg;
- Madame Lotty Mellina-Nilles, retraitée, demeurant au 234, route de Thionville, L-2610 Howald.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, le mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

- MONTBRUN REVISION S.à r.l., 5, rue de la Foire, L-1528 Luxembourg

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007067325/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06214. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

**Flyer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 69.061.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007067604/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00621. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

**PepsiCo Finance (U.K.) Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 67.563.

In the year two thousand and seven, on the third day of April, at 5.15 pm,  
before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners of PepsiCo FINANCE (U.K.), a general partnership (société anonyme), having its registered office in London, but having its principal place of business at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67.563, and incorporated under the laws of the United Kingdom on 8th August, 1986. By a resolution under private seal dated 7th December, 1998, the board of directors of the Company had decided to transfer the principal place of business of the Company to Luxembourg (but not the registered office for UK corporate law purposes) effective as of 1st January, 1999. The Company has been registered with the Luxembourg trade and companies register effective on 29th December, 1998 and the Company, upon the establishment of its principal place of business in Luxembourg on 1st January, 1999, has become submitted to Luxembourg law in accordance with article 159 of the Luxembourg Companies Act of 10th August, 1915, as amended. It has since then operated as a private limited liability company («société à responsabilité limitée») in Luxembourg. The articles of incorporation of the Company (the Articles) were amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on April 3, 2007, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1 ) PEPSI-COLA MANUFACTURING (IRELAND), a company having its registered at 30 Herbert Street, Dublin 2, Ireland and its principal place of business at office at World Trade Center Suite, TM.I.23, Piscadera Bay, Curaçao, holder of 327,085,521 ordinary shares of the Company,

hereby represented by Mr Michaël Meylan, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on april 2, 2007,

2) PEPSI-COLA (BERMUDA) LIMITED, a company having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda, holder of 1 ordinary shares of the Company,

hereby represented by Mr Michaël Meylan, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 2, 2007,

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder, acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 327,085,522 (three hundred twenty-seven million eighty-five thousand five hundred twenty-two) shares, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Reduction of the issued share capital of the Company by an amount of USD 653,546,320.- (six hundred fifty-three million five hundred forty-six thousand three hundred and twenty dollars) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 654,171,044.- (six hundred fifty-four million one hundred seventy-one thousand and forty-four dollars) represented by 327,085,522 (three hundred twenty-seven million eighty-five thousand five hundred and twenty-two) shares of the Company having a nominal value of USD 2.- (two dollars) each, to the amount of USD 624,724.- by reducing the nominal value of each issued and unissued share to a fraction of which the numerator is USD 624,724.- and the denominator is the total number of shares in issue immediately before the reduction, with a payment to the share premium reserve account.

3. Subsequent amendment of article 5 of the Memorandum of Association and article 3 of the Articles of Association of the Company in order to reflect the reduction of the share capital adopted under item 2.

4. Recording of the shareholding in the Company further to the reduction of the share capital of the Company.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens Winandy and any employee of Equity Trust to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancellation of the shares in the share register of the Company.

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:



*First resolution*

The Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholders of the Company having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to reduce the issued share capital of the Company by an amount of USD 653,546,320.- (six hundred-fifty three million five hundred forty-six thousand three hundred and twenty dollars) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 654,171,044.- (six hundred fifty-four million one hundred seventy-one thousand and forty-four dollars) represented by 327,085,522 (three hundred twenty-seven million eighty-five thousand five hundred and twenty-two) shares of the Company having a nominal value of USD 2.- (two dollars) each, to the amount of USD 624,724.- by reducing the nominal value of each issued and unissued share to a fraction of which the numerator is USD 624,724.- and the denominator is the total number of shares in issue immediately before the reduction, with a payment to the share premium reserve account.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5 of the Memorandum of Association and article 3 of the Articles of Association so that it shall henceforth read as follows:

«5. The authorised share capital of the company at the date of adoption of these Articles is USD 1,000,000,000.- (one billion dollars).

The issued share capital of the company USD 624,724.- divided into 327,085,522 shares.»

*«Share capital*

3. The authorised share capital of the company at the date of adoption of these Articles is USD 1,000,000,000 (one billion dollars).

The issued share capital of the company USD 624,724.- divided into 327,085,522 shares.»

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the reduction of the share capital, as follows:

PEPSI-COLA MANUFACTURING (IRELAND), .....	327,085,521 ordinary shares
PEPSI-COLA (BERMUDA) LIMITED .....	1 ordinary share

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of EQUITY TRUST to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancellation of the shares in the share register of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges many form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having, been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trois avril, à 17h15,

par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société anonyme PepsiCo FINANCE (UK), ayant son siège social à Londres, mais son établissement principal au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.563, constituée d'après les droits du Royaume-Uni en date du 8 août 1986. Par résolution prise sous seing privé et datée du 7 décembre 1998, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le principal établissement de la Société au Luxembourg (mais non pas le siège social statutaire aux fins du droit anglais des sociétés) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1999. La Société a été inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg avec effet au 29 décembre 1998 et est, suite au transfert de son principal établissement au Luxembourg au 1<sup>er</sup> janvier 1999, soumise au droit luxembourgeois conformément à l'article 159 de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»). La Société a depuis lors opéré comme société à responsabilité limitée au Luxembourg. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés

pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 avril 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

(1) PEPSI-COLA MANUFACTURING (IRELAND), une société ayant son siège social à 30 Herbert Street, Dublin 2, Irlande et le lieu de son principal établissement à World Trade Center Suite, TM.I.23, Piscadera Bay, Curaçao; propriétaire de 327.085.521 parts sociales de la Société,

ici représenté par Maître Michaël Meylan, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 avril 2007;

(2) PEPSI-COLA (BERMUDA) LIMITED, une société ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda propriétaire de 1 part sociale de la Société,

ici représenté par Maître Michaël Meylan, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 avril 2007;

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire, agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour y subir avec lui les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que 327.085.522 (trois cent vingt-sept millions quatre-vingt-cinq mille cinq cent vingt-deux) parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux convocations d'usage.

2. Réduction du capital social libéré de la Société d'un montant de USD 653.546.320,- (six cent cinquante-trois millions cinq cent quarante-six mille trois cent vingt dollars) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 654.171.044,- (six cent cinquante-quatre millions cent soixante et onze mille quarante-quatre dollars) représenté par 327.085.522 (trois cent vingt-sept millions quatre-vingt-cinq mille cinq cent vingt-deux) actions de la Société d'une valeur nominale USD 2,- (deux dollars) à USD 624.724,- chacune par réduction de la valeur nominale des actions émises et non émises à une fraction dont le numérateur est USD 624.724,- et le dénominateur est le nombre total d'actions émises immédiatement avant la réduction, avec un paiement au compte de prime d'émission.

3. Modification subséquente de l'article 5 du «Memorandum of Association» et de l'article 3 des Statuts afin de refléter la réduction de capital adoptée au point 2.

4. Enregistrement de l'actionnariat de la Société suivant la réduction du capital social de la Société.

5. Modification du registre des actions de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et à tout employé de EQUITY TRUST de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des actions annulées dans le registre des actions de la Société.

6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de renoncer aux avis de convocation, les associés de la Société, dûment convoqués, ayant parfaite connaissance de l'ordre du jour, qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social libéré de la Société d'un montant de USD 653.546.320,- (six cent cinquante-trois millions cinq cent quarante-six mille trois cent vingt dollars) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 654.171.044,- (six cent cinquante-quatre millions cent soixante et onze mille quarante-quatre dollars) représenté par 327.085.522 (trois cent vingt-sept millions quatre-vingt-cinq mille cinq cent vingt-deux) actions de la Société d'une valeur nominale USD 2,- (deux dollars) à USD 624.724,- chacune par réduction de la valeur nominale des actions émises et non émises à une fraction dont le numérateur est USD 624.724,- et le dénominateur est le nombre total d'actions émises immédiatement avant la réduction, avec un paiement au compte de prime d'émission.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 du «Memorandum of Association» et l'article 3 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'ils auront la teneur suivante:

«5. Le capital social autorisé de la Société est de USD 1.000.000.000,- (un milliard de dollars US).

Le capital social libéré de la Société est de USD 624.724,- divisé en 327.085.522 actions.»

#### *«Capital social*

3. Le capital social de la Société est de 1.000.000.000,- USD (un milliard de dollars US).

Le capital social libéré de la Société est de USD 624.724,- divisé en 327.085.522 actions.»

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de prendre acte que l'actionariat de la Société est, suite à la réduction de capital, le suivant:  
 PEPSI-COLA MANUFACTURING (IRELAND), ..... 327.085.521 actions  
 PEPSI-COLA (BERMUDA) LIMITED ..... 1 action

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de LOYENS WINANDY et à tout employé de EQUITY TRUST afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des actions annulées dans le registre des associés de la Société.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cinq cents Euro (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: M. Meylan, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, Relation: LAC/2007/4642. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007067715/211/190.

(070072383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

**Rutley European Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 113.738.

In the year two thousand seven, on the 25th day of April.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RUTLEY EUROPEAN PROPERTY LIMITED, a company incorporated under the laws of Guernsey with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, Saint Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered under number 43943, here represented by Mrs Pamela Valasuo, private employee, residing professionally in Luxembourg and Miss Anna-Kreeta Rantamaa, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of four proxies given on April 23rd, 2007.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of RUTLEY EUROPEAN PROPERTY HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by notarial deed on the 25th day of November 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 790 on April 20, 2006. The articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 3rd April 2007, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of one hundred twenty-five Euros (125.- EUR) to bring it from its present amount of two hundred thirty-five thousand nine hundred seventy-five Euros (235,975.- EUR) to the amount of two hundred thirty-six thousand one hundred Euros (236,100.- EUR) by the issuance of five (5) new shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the five (5) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash by RUTLEY EUROPEAN PROPERTY LIMITED of a total amount of one hundred twenty-five Euros (125.- EUR).

*Second resolution*

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of one hundred twenty-five Euros (125.- EUR) to bring it from its present amount of two hundred thirty-six thousand one hundred Euros (236,100.- EUR) to the amount of two hundred thirty-six thousand two hundred twenty-five Euros (236,225.- EUR) by the issuance of five(5) new shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the five (5) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash by RUTLEY EUROPEAN PROPERTY LIMITED of a total amount of one hundred twenty-five Euros (125.- EUR).

*Third resolution*

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of one hundred twenty-five Euros (125.- EUR) to bring it from its present amount of two hundred thirty-six thousand two hundred twenty-five Euros (236,225.- EUR) to the amount of two hundred thirty-six thousand three hundred fifty Euros (236,350.- EUR) by the issuance of five (5) new shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the five(5) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash by RUTLEY EUROPEAN PROPERTY LIMITED of a total amount of one hundred twenty-five Euros (125.- EUR).

*Fourth resolution*

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of one hundred twenty-five Euros (125.- EUR) to bring it from its present amount of two hundred thirty-six thousand three hundred fifty Euros (236,350.- EUR) to the amount of two hundred thirty-six thousand four hundred seventy-five Euros (236,475.- EUR) by the issuance of five(5) new shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the five(5) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash by RUTLEY EUROPEAN PROPERTY LIMITED of a total amount of one hundred twenty-five Euros (125.- EUR).

The existence and the value of the payment in cash have been certified to the undersigned notary by four certificates of blockage.

Such certificates, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Fifth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at two hundred thirty-six thousand four hundred seventy-five Euros (236,475.- EUR) divided into nine thousand four hundred fifty-nine (9,459) shares with a nominal value of twenty-five euros (25.- EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.»

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RUTLEY EUROPEAN PROPERTY LIMITED, une société créée sous le droit de Guernesey ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, Saint Peter Port, Guernesey GY1 3QL, inscrite sous le numéro 43943,

ici représentée par Madame Pamela Valasuo, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg et Mademoiselle Anna-Kreeta Rantamaa, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de quatre procurations datées du 23 avril 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société RUTLEY EUROPEAN PROPERTY HOLDINGS S.à r.l, société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié en date du 25 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 790 du 20 avril 2006. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 3 avril 2007 non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) pour porter son montant actuel de deux cent trente-cinq mille neuf cent soixante-quinze Euros (235.975,-EUR) à deux cent trente-six mille cent Euros (236.100,- EUR) par l'émission de cinq (5) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

L'associé unique déclare souscrire les cinq(5) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces par RUTLEY EUROPEAN PROPERTY LIMITED en faveur de RUTLEY EUROPEAN PROPERTY HOLDINGS, S.à r.l. d'un montant total de mille neuf cent vingt-cinq Euros (125,- EUR).

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) pour porter son montant actuel de deux cent trente-six mille cent Euros (236.100,- EUR) à deux cent trente-six mille deux cent vingt-cinq Euros (236.225,- EUR) par l'émission de cinq (5) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

L'associé unique déclare souscrire les cinq (5) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces par RUTLEY EUROPEAN PROPERTY LIMITED d'un montant total de cent vingt-cinq Euros (125,-EUR).

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) pour porter son montant actuel de deux cent trente-six mille deux cent vingt-cinq Euros (236.225,- EUR) à deux cent trente-six mille trois cent cinquante Euros (236.350,- EUR) par l'émission de cinq (5) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

L'associé unique déclare souscrire les cinq (5) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces par RUTLEY EUROPEAN PROPERTY LIMITED d'un montant total de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR).

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) pour porter son montant actuel de deux cent trente-six mille trois cent cinquante Euros (236.350,- EUR) à deux cent trente-six mille quatre cent soixante-quinze Euros (236.475,- EUR) par l'émission de cinq (5) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

L'associé unique déclare souscrire les cinq (5) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces par RUTLEY EUROPEAN PROPERTY LIMITED d'un montant total de cent vingt-cinq Euros (125,-EUR).

L'existence et la valeur des paiements comptants ont été certifiées au notaire instrumentant au moyen de cinq certificats de blocage.

Ces certificats, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

*Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique déclare modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent trente-six mille quatre cent soixante-quinze Euros (236.475,- EUR) divisé en neuf mille quatre cent cinquante-neuf (9.459) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Valasuo, A.-K. Rantamaa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, Relation: LAC/2007/7413. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007067737/202/161.

(070072289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

**Enthopar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 120.866.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007067825/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02040. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070071873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

**Mavy S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 91.995.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007067827/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02045. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070071878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

**Externans International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 78.526.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007067845/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00999. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

**Externans International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 78.526.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007067847/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01002. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

**Multiplex (NCC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 128.368.

**STATUTES**

In the year two thousand seven, on the eleventh of May.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

MULTIPLEX HOLDING (NCC) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, hereby represented by Mrs. Alexandra Fuentes, Private Employee, with professional address at Luxembourg, pursuant to a proxy given in Malta on May 11, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated as follows:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a *société à responsabilité limitée*, under the name of MULTIPLEX (NCC) S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present Articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. Where the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad in any companies, partnerships or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. It may participate in the creation, development, management and control of any company, partnership or enterprise, be it as a general partner, manager, director or otherwise.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## **II. Management - Representation**

### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one (1) or not more than five (5) managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The manager(s) need not to be partner (s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers which shall be composed of at least one (1) A manager and one (1) B manager. The board of managers may appoint a chairman among its members.



7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the single manager, or if there are more than one manager, by at least one (1) A manager and one (1) B manager of the Company.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of the chairman or any two managers at the place indicated in the convening notice. The board of managers shall in no event meet less frequently than once in every quarter. The chairman will preside at all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three (3) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy. The proxy shall be given in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if at least one (1) A manager and one (1) B manager, are present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, including the vote of at least one (1) A manager and one (1) B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman or all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signatures of at least one (1) A manager and one (1) B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of partners

**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

## V. Annual accounts - Allocation of profits

### Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the 1st July of each year and end on the 30th of June of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office. The inventory and balance sheet are submitted to the partners for approval within the first six months after the end of the accounting year.

### Art. 15. Allocation of profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

## VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 30th June 2008.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, MULTIPLEX HOLDING (NCC) S.à r.l. prenamed and represented as stated here above, declares to subscribe to five hundred (500) shares representing the entire share capital of the Company and to pay them up by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities, which, for the avoidance of doubt, shall include any assets and/or liabilities which may be discovered later. The assets and liabilities so contributed represent a net contribution in kind in an aggregate amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) of which (i) twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) are allocated to the share capital of the Company; (ii) twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is allocated to the legal reserve account, and (iii) the surplus amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is transferred to a share premium account of the Company.

It results from a certificate issued on May 11, 2007 by MULTIPLEX HOLDING (NCC) S.à r.l. that, as of the date of such certificate:

- «- all assets and liabilities of MULTIPLEX HOLDING (NCC) S.à r.l. are shown on the attached certified balance sheet as of May 11, 2007;
- based on generally accepted accounting principles the net worth of MULTIPLEX HOLDING (NCC) S.à r.l. per the attached balance sheet as of May 11, 2007 is estimated to be fifteen thousand euro (EUR 15,000.-);
- no impediments, nor legal or contractual, to the transfer of such assets and liabilities to the Company exist; and

- all formalities to transfer all such assets and liabilities to the Company will be accomplished by MULTIPLEX HOLDING (NCC) S.à r.l.».

Said valuation certificate and certified balance sheet referred to above, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever are estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

#### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at four (4).

2. The following persons are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:

- Jayne McGivern, born on December 2, 1960 in Northallerton, North Yorkshire, residing at 25 Courtnell Street, London W2 5BU England; and

- Dennis O'Regan, born on October 6, 1962 in Sydney, residing at Level 1, 1 Kent Street, Sydney NSW 2000, Australia.

The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Bart Zech, lawyer, born on 5 September 1969 in Putten, the Netherlands, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; and

- Mr Frank Walenta, lawyer, born on 2 February 1972 in Geneva, Switzerland, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le onze mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MULTIPLEX HOLDING (NCC) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représenté par Mme Alexandra Fuentes, Employée privé, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Malte, le 11 mai 2007,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination MULTIPLEX (NCC) S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation

complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés, sociétés de personnes ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, société de personne ou entreprise, en tant qu'associé commandité, gérant, administrateur ou autre.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, titres de créances et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créances à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre hypothéquer, gager, nantir ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les risques de change, les risques liés aux taux d'intérêts et tous autres risques.

3.4. La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent, ce qui comprend l'investissement dans le secteur immobilier.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un (1) mais pas plus de cinq (5) gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé au moins d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres.

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand, ad nutum (sans motif).

**Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par au moins un gérant A et un gérant B de la Société.

**Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le conseil de gérance devra dans tous les cas se réunir au moins une fois tous les trois mois. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance nommera une autre personne en tant que président pro tempore par vote à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette réunion.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins trois (3) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire. La procuration sera donnée par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins un gérant A et un gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix, y compris la voix d'au moins un gérant A et un gérant B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique de la Société, ou, le cas échéant, par la signature conjointe d'au moins un gérant A et un gérant B ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

**IV. Assemblée générale des associés****Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

**Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés; et
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VI. Disposition générale

**Art. 17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 30 juin 2008.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, MULTIPLEX HOLDING (NCC) S.à r.l. préqualifiée et représentée comme ci-dessus mentionné, déclare avoir souscrit les cinq cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société et les avoir entièrement libérées par un apport en nature consistant en l'ensemble de ses actifs et passifs, y compris afin d'éviter tout doute tous avoirs et/ou passifs qui pourront être découverts ultérieurement. Les actifs et passifs ainsi apportés représentent un apport en nature d'une valeur totale nette de quinze mille euros (EUR 15.000,-) dont (i) douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sont affectés au capital social de la Société; (ii) mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) sont affectés au compte de réserve légale et (iii) la différence, évaluée à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) est transférée au compte de prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat délivré le 11 mai 2007 par MULTIPLEX HOLDING (NCC) S.à r.l. qu'à la date de ce certificat:

«- tous les actifs et passifs de MULTIPLEX HOLDING (NCC) S.à r.l. sont repris au bilan intérimaire, ci-annexé, daté du 11 mai 2007;

- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de MULTIPLEX HOLDING (NCC) S.à r.l. selon le bilan intérimaire daté du 11 mai 2007 est évaluée à quinze mille euros (EUR 15.000,-);

- il n'existe aucun empêchement, ni légal, ni contractuel, au transfert de propriété de ces actifs et passifs à la Société; et

- toutes les formalités pour le transfert juridique de ces actifs et passifs à la Société ont été accomplies par MULTIPLEX HOLDING (NCC) S.à r.l.»

Ledit certificat et bilan intérimaire dont référence est faite ci-dessus, après signature ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, sont estimés à environ mille euros (1.000,- EUR).

*Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à quatre (4).
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants A de la Société pour une durée indéterminée:
  - Madame Jayne McGivern, née le 2 décembre 1960 à Northallerton, North Yorkshire, de résidence à 25 Courtnell Street, London W2 5BU England; et
  - Dennis O'Regan, né le 6 octobre 1962 à Sydney, de résidence à Level 1, 1 Kent Street, Sydney NSW 2000, Australie.
 Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une durée indéterminée:
  - M. Bart Zech, juriste, né le 5 septembre 1969 à Putten, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et
  - M. Frank Walenta, juriste, né le 2 février 1972 à Genève, Suisse, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Fuentes, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 16 mai 2007, REM/2007/1102. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 juin 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007067890/5770/450.

(070072253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

**Michelin Invest Luxembourg SCS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 84.475.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007067859/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01182. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

**Al Mada Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 110.402.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.  
Pour AL MADA INVESTMENTS S. à r. l.  
MERCURIA SERVICES  
Mandataire  
Signature

Référence de publication: 2007068646/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02771. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

### **Knight Estate Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.378.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le dix mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Christophe Chopin, investisseur, né le 26 décembre 1964 à Saint-Mande, demeurant à Chambéry (Suisse), 88, chemin de Comillions,

ici représenté par Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de KNIGHT ESTATE MANAGEMENT S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra notamment prendre la qualité d'actionnaire commandité et de gérant de la société KNIGHT ESTATE S.C.A.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 31 (trente et une) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.



En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le quatrième mercredi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille sept.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille huit.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

Monsieur Jean-Christophe Chopin, prénommée: trente et une actions, (31).

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

### Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

1 ) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Jean-Christophe Chopin, né le 26 décembre 1964 à Saint-Mande, demeurant à Chambesy (Suisse), 88, chemin de Comillions,

b) Monsieur Jacques Reckinger, né à Luxembourg, le 14 mars 1965, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

c) Madame Michèle Helminger, née à Dudelange, le 17 août 1968, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34.978.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Chopin, J. Reckinger, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007. Relation: LAC/2007/8837. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007067912/242/126.

(070072281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

---

#### **Monterey Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 103.979.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007068461/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06299. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

#### **Allegro Investment Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 82.192.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Pour ALLEGRO INVESTMENT CORPORATION S.A.  
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007068463/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06367. - Reçu 1042 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Major International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 28.672.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007068647/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00528. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Karibou S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 128.443.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze mai.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- La société FINACAP HOLDING S.A., dont le siège social est à L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer, ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte;

2.- Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: KARIBOU S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise

en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à Trente-et-un mille euros (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (€ 310.000,-), représenté par Trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux administrateurs, la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de décembre à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Si il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 30 juin 2008.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le deuxième lundi du mois de décembre en 2008.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société FINACAP HOLDING S.A., préqualifiée, trois cent neuf actions . . . . .	309
2) Monsieur Norbert Schmitz, préqualifié, une action . . . . .	<u>1</u>
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur;

b) Monsieur Thierry Schmit, employé privé, né à Pétange, le 18 avril 1955, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur;

c) Monsieur Jean Arrou-Vignod, employé privé, né à Paris (France), le 12 mai 1958, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

#### *Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric Herremans, employé, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Afonso-Da Chao Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch/Al., le 23 mai 2007. Relation: EAC/2007/5472. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 mai 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007068536/219/161.

(070073197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

**Resitec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 58.366.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007068466/4004/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03635. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

**Hutchison Telecommunications (Australia) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 128.392.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

HTA INVESTMENTS 1 S.à r.l. a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, hereby represented by Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Thereafter, the predesignated appearing party, acting as founder, has requested the undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a «société à responsabilité limitée» (limited liability partnership), which it has established as follows:

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and more particularly the law of December 28th, 1992 about unipersonal companies.

At any moment, the partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

**Art. 2.** The Company is incorporated under the name of HUTCHISON TELECOMMUNICATIONS (AUSTRALIA) INVESTMENTS S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; the Company may issue fixed or variable interest or equity linked securities or any other form of financial instruments; the Company may grant to enterprises in which the Company has an interest, or to enterprises which belong to the same group of enterprises as the Company, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the partners.

**Art. 5.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

**Art. 7.** The shares are freely transferable among the partners.

No transfer of shares to a non-partner may take place without the agreement of the other partners and without having been first offered to them.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

**Art. 8.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 9.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

**Art. 10.** The Company is managed by one or more managers either partners or not, appointed by the partners with or without limitation of their period of office.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

The powers and remuneration of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 11.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 12.** The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners, the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning a modification of the articles of incorporation must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital. If this majority is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

**Art. 13.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 14.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

**Art. 15.** Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 16.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or a partner upon agreement which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold.

**Art. 18.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

*Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2007.

*Payment - Contributions*

HTA INVESTMENTS 1 S.à r.l., sole founder prenamed, declares and acknowledges that each subscribed share has been fully paid up in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the contributions referred to above.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euro.

*Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as managers for an undetermined duration:

- a.- Susan Mo Fong Chow, Manager, residing at 9A Po Garden, 9 Brewin Path, Mid-Levels, Hong Kong,
- b.- Frank John Sixt, Manager, residing at Flat G/B, Knightsbridge Court, No. 28 Barker Road, The Peak, Hong Kong,
- c.- Richard Wai Chi Chan, Manager, residing at 41, rue Siggy vu Letzebuerg, Apartment 14, L-1933 Luxembourg,
- d.- Christian Nicolas Roger Salbaing, Manager, residing at Apt. 56, Albion Riverside, 8 Hester Road, London SW11 4AW, United Kingdom,
- e.- Robin Cheng Khoong Sng, Manager, residing at Block 5000D, #12-14 Marine Parade Road, 449287 Singapore.

In accordance with article ten, each manager shall have individually and on his/her single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

2) The Company shall have its registered office at 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the founder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le seize mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

HTA INVESTMENTS 1 S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Ensuite le comparant prédésigné, agissant en qualité de fondateur, a requis le notaire soussigné de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a arrêté comme suit:



**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère initial unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de HUTCHISON TELECOMMUNICATIONS (AUSTRALIA) INVESTMENTS S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur; la Société peut émettre des titres à intérêt fixe ou variable, des titres liés à des fonds propres ou tous autres instruments financiers; la Société peut octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt ou à toute entreprise appartenant au même groupe que la Société, tous concours, prêts, avances ou garanties, afin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 9.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 11.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitées.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises en assemblée.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 13.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14.** Chaque année avec effet au 31 décembre la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 16.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

#### *Libération - Apports*

HTA INVESTMENTS 1 S.à r.l., seul fondateur prédésigné, déclare et reconnaît que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que les apports susmentionnés sont dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société.

Preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- a.- Susan Mo Fong Chow, Gérant, résidant au 9A Po Garden, 9 Brewin Path, Mid-Levels, Hong Kong,
- b.- Frank John Sixt, Gérant, résidant au Flat G/B, Knightsbridge Court, No. 28 Barker Road, The Peak, Hong Kong,
- c.- Richard Wai Chi Chan, Gérant, résidant au 41, rue Siggy vu Letzebuerg, Apartment 14, L-1933 Luxembourg,
- d.- Christian Nicolas Roger Gérant, Manager, résidant au Apt. 56, Albion Riverside, 8 Hester Road, London SW11 4AW, United Kingdom,
- e.- Robin Cheng Khoong Sng, Gérant, résidant au Block 5000D, #12-14 Marine Parade Road, 449287 Singapore.

En conformité avec l'article dix, chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

2) Le siège social de la Société est établi au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête du fondateur les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, Relation: LAC/2007/9366. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007067902/211/236.

(070072444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

### **RD Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2409 Strassen, 8, Rackenberg.

R.C.S. Luxembourg B 128.389.

#### STATUTS

L'an deux mille sept, le seize mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Robert Dennewald, ingénieur, demeurant à L-2409 Strassen, 8, Rackenberg,
2. Madame Claudine Margue, épouse Dennewald, professeur, demeurant à L-2409 Strassen, 8, Rackenberg, ici représentée par Monsieur Robert Dennewald, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Strassen le 14 mai 2007.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de RD PARTICIPATIONS S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Strassen.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger. Cette mesure n'a toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion et la mise en valeur d'immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger ainsi que toute prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; la réalisation par voie de vente de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires.

En général, la société prendra toutes mesures jugées utiles et fera toutes les opérations qui se rattachent à l'objet ou le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à 50.000,- EUR (cinquante mille euros) divisé en 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives. Les actions de la société peuvent être créées, aux choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

**Art. 7.** L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions (le «cédant») doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée «d'avis de cession» en indiquant le nombre des actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés ainsi que les prix de cession et les modalités de paiement.

Dans les quinze jours de la réception de l'avis de cession le conseil d'administration transmet la copie de l'avis de cession par lettre recommandée aux autres actionnaires.

Ces autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'achat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne peuvent être fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les quinze jours de la réception de l'avis de cession envoyé conformément aux dispositions du troisième paragraphe de cet article, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de quinze jours commençant à courir à l'expiration du délai de quinze jours indiqué dans la première phrase de ce paragraphe.

Les actionnaires exerçant leur droit de préemption pourront acquérir les actions au prix indiqué dans l'avis de cession. Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession. En cas de non-exercice de l'intégralité du droit de préemption et en cas de cession envisagée à un non-actionnaire, le conseil doit approuver ou refuser le transfert. Si le conseil d'administration n'approuve ni refuse le transfert des actions dans un délai de deux mois, le transfert des actions est considéré comme approuvé. Si le conseil d'administration refuse le transfert des actions, le conseil doit, dans un délai de six mois commençant à la date de son refus, trouver un acheteur pour les actions offertes ou doit faire racheter les actions par la société en conformité avec les dispositions de la loi. Si le conseil d'administration ne trouve pas un acheteur ou si la société ne rachète pas les actions offertes dans ce délai, le transfert des actions est considéré comme approuvé.

**Art. 8.** La société peut racheter ses propres actions conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

### Administration-Surveillance

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Ils sont rééligibles et toujours révocables. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement la durée du mandat est de six ans.

Les actionnaires désignent le président parmi les administrateurs. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 10.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à l'administrateur le plus ancien en rang.

Le conseil d'administration de la société ne peut se réunir que si la majorité des membres est présente ou représentée pendant toute la durée de la réunion, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, email ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, email ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion, est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. La société se trouve engagée par la signature de son administrateur-délégué ou par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 11.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiées par la suite, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires rééligibles et révocables à tout moment. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement, la durée du mandat est de six ans.

### Année sociale

**Art. 13 .** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, la première année sociale débute le jour de la constitution et expirera le 31 décembre 2007.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit désigné dans les convocations. Si ce jour est un jour férié légal, elle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 15.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires des actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 16.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

### Disposition générale

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Actionnaires	Capital	Capital	Nombre d'actions
	Souscrit	libéré	
Robert Dennewald . . . . .	45.000,-	45.000,-	450
Claudine Dennewald-Margue . . . . .	5.000,-	5.000,-	50
Total . . . . .	50.000,-	50.000,-	500

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de 50.000,- EUR (cinquante mille euros) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui de commissaire aux comptes à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Robert Dennewald, ingénieur, demeurant à L-2409 Strassen, 8, Rackenberg.

b) Madame Claudine Dennewald-Margue, professeur, demeurant à L-2409 Strassen, 8, Rackenberg,

c) Monsieur François Dennewald, étudiant, demeurant à L-2409 Strassen, 8, Rackenberg.

La durée des mandats est de 6 ans.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Mademoiselle Isabelle Dennewald, étudiante, demeurant à L-2409 Strassen, 8, Rackenberg.

La durée du mandat est de 6 ans.

4) Le siège de la société est fixé à: L-2409 Strassen, 8, Rackenberg.

5) Conformément à l'article 12 bis de la loi du 10 août 1915, la société reprend tous les engagements pris par l'un ou l'autre des fondateurs avant la constitution de la présente société.

#### Réunion du Conseil d'administration

Les administrateurs préqualifiés se sont réunis en conseil d'administration pour prendre la résolution suivante:

Monsieur Robert Dennewald est nommé administrateur-délégué de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Dennewald, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007. Relation: LAC/2007/9351. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007067901/211/156.

(070072435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

**Global Spring Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 86.701.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 29 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066759/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01087. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

**KSS Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.160.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 106.644.

In the year two thousand and seven, on the ninth of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appears:

KEY CAYMAN L.P., a Cayman Islands Exempted Limited Partnership, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 8, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of KSS HOLDINGS S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 106.644, existing as a Luxembourg company by a deed of the undersigned notary of March 2, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 14, 2005 under number 697.

II. The Company's share capital is fixed at five million one hundred and sixty thousand Euro (€ 5,160,000.-) divided into two hundred six thousand four hundred (206,400) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

IV. Pursuant to the above transfer of registered office, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. First paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le neuf mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

KEY CAYMAN L.P., une société en commandite simple de droit des îles Caymans, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, îles Caymans,

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 mai 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination KSS HOLDINGS S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 106.644, existant en tant que société luxembourgeoise suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 2 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 697, le 14 juillet 2005.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinq millions cent soixante mille Euros (€ 5.160.000,-) divisé en deux cent six mille quatre cents (206.400) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

IV. Suite au transfert du siège social ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, Relation LAC/2007/7962. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007066672/242/76.

(070070521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

### **Armönia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 128.387.

### — STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Philippe Morin, gérant de société, demeurant à F-95830 Cormeilles-en-Vexin, 59, rue Pierre Curie.
- 2) Madame Emmanuelle Morin, gérante de société, demeurant à F-27390 Toisley, 7, rue Principale.
- 3) Monsieur René Rivier, employé privé, demeurant à F-55150 Dombras, 14, rue Napoléon.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ARMÖNIA S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Foetz.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet social toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés luxembourgeoises, communautaires ou étrangères ainsi que l'achat, la vente, l'import et l'exporte de produits sidérurgiques.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et licences accessoires, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et licences accessoires, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets et droits par qui, et de quelque manière que ce soit, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes études, missions ou tâches qui rentrent dans le cadre de l'activité du groupe.

D'une façon générale, elle pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations jugées utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310,-) chacune, entièrement libérées par des apports en espèce.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.



**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2008.

2) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

#### Souscription

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

	Actions
1. Monsieur Philippe Morin, prénommé, cinquante et une actions . . . . .	51
2. Madame Emmanuelle Morin, prénommée, trente-neuf actions . . . . .	39
3. Monsieur René Rivier, prénommé, dix actions . . . . .	10
Total: cent actions . . . . .	100

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (€ 1.600,-).

#### Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Philippe Morin, gérant de société, né à Suresnes (France), le 22 novembre 1955, demeurant à F-95830 Cormeilles-en-Vexin, 59, rue Pierre Curie.

b) Madame Emmanuelle Morin, gérante de société, née à Eaubonne (France), le 28 mars 1978, demeurant à F-27390 Toisley, 7, rue Principale.

c) Monsieur René Rivier, employé privé, né à Paris (France), le 6 mai 1950, demeurant à F-55150 Dombras, 14, rue Napoléon.

Monsieur Philippe Morin, préqualifié, est nommé administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée CONCORD INTERNATIONAL MARKETING S.à r.l., avec siège social à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 50.577.

3) Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

4) Le siège de la société est fixé à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquand.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ph. Morin, E. Morin, R. Rivier, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 23 mai 2007. Relation: CAP/2007/1107. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 7 juin 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007067944/236/177.

(070072372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

**CEP III Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 128.356.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of May.  
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CEP III PARTICIPATIONS S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, in process of being registered with the Luxembourg Trade and Company Register, and having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

here represented by Mme Rachel Uhl, lawyer, with professional address in Luxembourg,  
by virtue of one proxy given on May 9, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name CEP III INVESTMENT 2 S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 13.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall end on the thirty first of December 2007.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, CEP III PARTICIPATIONS S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to the twelve thousand and five hundred (12,500) shares and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-).

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

70365

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

- Mr. Guy Harles, Attorney at law, born on May 4, 1955 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957 in New York, United States of America, with professional address at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- CEP III LIMITED, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-177714 and having its registered office at the offices of WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

- Mrs. Marlène Metgé, corporate secretary, born on November 16, 1974, in Lavaur, France, with professional address at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of their mandate is unlimited.

The Company will be bound by the joint signature of any two managers.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quatorze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEP III PARTICIPATIONS S.à. r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 9 mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

**Art. 3** . La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination CEP III INVESTMENT 2 S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16 .** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2007.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CEP III PARTICIPATIONS S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) par versement en espèces de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euros (€ 2.000,-).

#### *Décision de l'associé unique*

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société:

- Monsieur Guy Harles, Avocat à la Cour, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Christopher Finn, administrateur de sociétés, né le 7 juillet 1957 à New York, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 30, boulevard Royal, L-2449, Grand-Duché de Luxembourg.

- CEP III LIMITED, une société à responsabilité limitée, soumise au droit des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-177714, et ayant son siège social c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Iles Cayman.

- Madame Marlène Metgé, employée privée, née le 16 novembre 1974 à Lavour, France, ayant son adresse professionnelle au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de leur mandat est illimitée.

La Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, Relation: LAC/2007/8591. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007067899/211/266.

(070072089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

**Avencor Holding S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 73.985.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007067865/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00157B. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

**Soil-Concept S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-9378 Diekirch, Friidhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 98.398.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007068460/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00988. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

**Platinum Financial Research S.A. Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 69.205.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 22 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066758/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00678. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

**CIGOGNE Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 101.547.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Investment Fund Services

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007068648/7/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01770. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.